

L'an deux mille onze, le quatre juillet à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 28 juin 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Etaient présents : MM. BADIOU, PREVEL, Mmes PELCHAT, LESIGNE, M. MOULIN, Mme DUFOUR, MM. GARNIER, JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, BOUDIN, Mmes GUERMONT-BERNARDI, JAMET, M. HESLOUIN, Mmes NOUGAYREDE, KEROUAS, SEGUIN, Melle GESLIN, MM. HOUSSARD, ANFRAY, GANNE, RIVIERE, BOUTELOUP & Mme POISNEL.

Avaient délégué leur pouvoir : M. LANGLOIS à Mme SEGUIN, M. CORBIN à M. PREVEL, Mme COUSIN à M. MOULIN & Mme ROUSSELLE à M. RIVIERE.

Etait absent : M. THOMASSE.

M. BOUDIN, désigné conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **Adoption du procès verbal de la séance du Vendredi 17 juin 2011**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du Vendredi 17 juin 2011.

#### **1) Schéma départemental de coopération intercommunale**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme territoriale, qui a pour objectif de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale, les préfets ont élaboré des schémas départementaux de coopération intercommunale.

La communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, la communauté de communes du Tertre et la commune d'Isigny-le-Buat ont engagé en 2009 une étude de faisabilité avec le cabinet KPMG.

**Compte tenu de ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de Saint-Hilaire-du-Harcouët, l'avis motivé suivant :**

Vu le schéma départemental de la coopération intercommunale,

Vu l'étude de faisabilité d'un regroupement entre les communautés de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, du Tertre et de la commune d'Isigny-le-Buat,

Vu le souhait des communes de Buais, Ferrières, Heussé, Saint-Symphorien-des-Monts de rejoindre la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

Considérant l'absence de volonté de la communauté du Tertre pour reprendre sa compétence scolaire ou pour s'engager dans la création d'une commune nouvelle à cet effet,

Considérant que l'ensemble formé par la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, la commune d'Isigny-le-Buat, les communes de Buais, Ferrières, Heussé et Saint-Symphorien-des-Monts font partie du même bassin de vie qui prend appui sur la RD 976 et la RD 47,

Considérant l'existence de services publics communs : Trésorerie, Syndicat d'Electrification, Gendarmerie Nationale, Hôpital, SMUR,

Considérant l'existence de services privés communs à destination des particuliers et des entreprises (banques, assurances, cabinets comptables, services médicaux, culte...),

Considérant les actions conduites en commun par ces collectivités (*Entretien des rivières, Manéo transports de proximité, Banque alimentaire...*),

Considérant la volonté de ces collectivités d'œuvrer ensemble et de conduire des projets de développement commun,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, au vu de l'avis motivé présenté ci-dessus, approuve le rattachement de la commune d'Isigny-le-Buat, ainsi que le rattachement de certaines communes de la communauté de communes de la Sélune qui en ont exprimé le souhait : Buais, Ferrières, Heussé et Saint-Symphorien-des-Monts, à la Communauté de Communes de St-Hilaire-du-Harcouët.

## 2) Gestion de fait - caractère d'Utilité Publique

### *Rapporteur : Monsieur le Maire*

Par un courrier du 18 mai 2011, le Procureur financier près la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie, demande au Conseil Municipal de statuer sur l'utilité publique des dépenses relatives au comité des foires et marchés de St-Hilaire-du-Harcouët, pour la période comprise entre 2001 et 2007 inclus.

- **Total des comptes présentés de 2001 à 2007** en dépenses : 47 637,45 €
- **Reconnue d'utilité publique** pour la somme de : 33 834,90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, reconnaît le caractère d'utilité publique des dépenses relatives au comité des foires et marchés de St-Hilaire-du-Harcouët, pour la période comprise entre 2001 et 2007 inclus (au vu de l'intégralité des pièces du dossier adressées par cette juridiction), pour la somme de 33 834,90 €.

***Intervention de Monsieur RIVIERE qui demande à ce que le communiqué ci-dessous apparaisse dans le compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2011 :***

« Monsieur le Maire,

Quand j'ai reçu les documents, comme vous tous, concernant cette délibération n° 2, une question m'est tout de suite venue à l'esprit : « qui a décidé de mettre les croix soit dans la colonne « DUP » soit dans la colonne « Pas DUP » ?

A ma connaissance, aucune commission ne s'est réunie. Il aurait pourtant été judicieux, rationnel, normal tout simplement, que vous puissiez entendre M. GANNE et C. LACOUR avant d'apporter, arbitrairement à mon avis, ces croix sur le tableau.

A plus forte raison quand on sait que la délibération doit être prise hors la présence des intéressés. Je précise, au passage, que nous n'avons jamais vu les pièces justificatives, numérotées de 1 à 19.

-----  
M. GANNE ne devant pas prendre part à la délibération, je me dois de vous donner quelques informations. Depuis le 18 SEPTEMBRE 1959, le Comité des Foires et Marchés de ST-HILAIRE (créé en 1953) n'a plus d'existence légale et personne ne l'a su.

Il a donc continué à fonctionner avec les différentes municipalités et sous la présidence du Maire, comme à sa création. Sans doute certains relais administratifs n'ont pas bien fonctionné mais c'est un état de fait, anormal, que personne ne conteste et que nous regrettons.

Pendant ces 50 années, le Comité a fonctionné et participé à la vie de ST-HILAIRE, comme s'il avait toujours une existence légale. Aujourd'hui les choses se normalisent et la Chambre Régionale des Comptes, par un courrier du 18 mai 2011, nous demande de statuer sur l'Utilité Publique des dépenses relatives au Comité des Foires et Marchés de ST-HILAIRE, pour la période comprise entre 2001 et 2007 inclus.

Monsieur le Maire,

Vous nous demandez de ne pas reconnaître d'Utilité Publique la somme de 13 802 € (le 2<sup>me</sup> tableau). Cette somme correspond principalement :

- D'une part, aux commissions perçues par M. LACOUR et M. MARY qui avaient en charge, pour le Comité des Foires et Marchés, l'organisation et le développement de la SAINT-MARTIN (soit environ 11 600 € en 7 ans) ;
- D'autre part, 1 500 € correspondant à la participation au CIRVIANDE, organisme dans lequel M. GANNE représentait le Comité des Foires et Marchés de ST-HILAIRE.

Monsieur le Maire,

En ne retenant pas cette somme de 13 800 € d'Utilité Publique, vous ne reconnaissez donc pas le travail et l'investissement personnels de Messieurs GANNE – LACOUR et MARY – Tout ce qu'ils ont fait n'aurait pas servi la collectivité ; ça n'aurait servi à rien ? Ça dépasse l'entendement.

M. LACOUR et M. MARY, nous les connaissons depuis longtemps. Ce sont deux fonctionnaires qui n'ont jamais compté leur temps et qui se sont beaucoup investis pour la ville de ST-HILAIRE. Les professionnels forains l'ont d'ailleurs fort bien compris.

Quant à notre collègue, Michel GANNE, déclaré comme M. LACOUR, gestionnaire de fait (ce que nous ne contestons pas.), Jean BOUTELOUP et moi-même nous sommes à ses côtés depuis 28 ans, Isabelle ROUSSELLE depuis 16 ans, Valérie POISNEL depuis 10 ans – tous les quatre nous savons, sans doute mieux que quiconque, tout ce que Michel GANNE a apporté à ST-HILAIRE, et quoi qu'il arrive, nous ne remettrons jamais en cause son intégrité, sa probité et nous lui conserverons toute notre confiance.

Monsieur le Maire, chers collègues,

- Pour retrouver une certaine sérénité au sein de notre Conseil Municipal, ce que je souhaite sincèrement.
- Pour nous ôter de l'esprit cette idée de malveillance manifestée à l'encontre de Michel GANNE qui, à mon avis, a été suffisamment donné en pâture, je vous prie, de toutes mes forces, de reconnaître d'Utilité Publique cette somme de 13.802 € (2<sup>me</sup> tableau).

Moi, Jean-Louis RIVIERE, élu de ST-HILAIRE, depuis 28 ans comme je l'ai dit, je vous demande, très solennellement, de ne pas condamner ces deux hommes. S'ils doivent l'être, ce n'est pas à nous, collègues conseillers municipaux de M. GANNE, de le faire.

Je fais confiance à votre discernement, et je vous remercie.

Jean-Louis RIVIERE

Conseiller Municipal, ancien 1<sup>er</sup> maire-adjoint de ST-HILAIRE-DU-HARCOUET »

### 3) Nouveaux droits de places « foires et marchés »

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs des droits de places « foires et marchés » présentés ci-dessous.

<b>FOIRE ST MARTIN</b>					
<i>OBJET</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>TARIFS EN VIGUEUR</i>	<i>OBJET</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>NOUVEAUX TARIFS</i>
CHAPITEAU 120 M <sup>2</sup>	POUR LA DUREE DE LA FOIRE	20 €/M <sup>2</sup>	CHAPITEAU	LE M <sup>2</sup> POUR LA DUREE DE LA FOIRE	20 €
TENTE 9 M <sup>2</sup>	POUR LA DUREE DE LA FOIRE	250 €	TENTE 9 M <sup>2</sup>	POUR LA DUREE DE LA FOIRE	250 €
DEBALLAGES	LE METRE LINEAIRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE, AVEC MINIMUM DE 40 €	10 €	DEBALLAGES	LE METRE LINEAIRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE, AVEC UN MINIMUM DE 40 €	10 €
EXPOSANTS	LE METRE CARRE, AVEC MINIMUM DE 60 €	2,50 € AU MOINS 60 €	EXPOSANTS	LE METRE CARRE, AVEC UN MINIMUM DE 60 €	2,50 € AU MOINS 60 €
RESTAURATION	LE METRE LINEAIRE AVEC MINIMUM DE 60 €	25 € AU MOINS 60 €	RESTAURATION	LE METRE LINEAIRE AVEC UN MINIMUM DE 60 €	25 € AU MOINS 60 €
INDUSTRIELS FORAINS		52,50 €MINIMUM PAR STAND OU 2,10 €LE METRE CARRE JUSQU' A 100 M <sup>2</sup> , PUIS 1,05 €LE METRE CARRE JUSQU' A 200 M <sup>2</sup> , PUIS 0,52 €LE METRE CARRE AU DELA (LES SUPERFICIES SERONT FACTUREES SELON LA DEMANDE DE RESERVATION)	INDUSTRIELS FORAINS		52,50 €MINIMUM PAR STAND OU 2,10 €LE METRE CARRE JUSQU' A 100 M <sup>2</sup> , PUIS 1,05 €LE METRE CARRE JUSQU' A 200 M <sup>2</sup> , PUIS 0,52 €LE METRE CARRE AU DELA (LES SUPERFICIES SERONT FACTUREES SELON LA DEMANDE DE RESERVATION)
VOITURES	LE METRE LINEAIRE	10 €	VOITURES	LE METRE LINEAIRE	10 €
SALLE DES FETES	FORFAIT 125 €+ 11,25 €LE M <sup>2</sup> DURANT LA DUREE DE LA FOIRE	FORFAIT 125 €+ 11,25 €LE M <sup>2</sup> POUR LA FOIRE	SALLE DES FETES	LE METRE CARRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE	25 €
SALLE MARLY	LE METRE CARRE	40,00 €LE M <sup>2</sup>	SALLE MARLY	LE METRE CARRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE	40 €
SALLE MARLY TENNIS ET DOJO	SALON GASTRONOMIE (DONT TABLES ET CHAISES, ESPACE DE CONVIVIALITE, EXPOSITION IRQA ET AUTRES)	25,00 €LE M <sup>2</sup>	SALLE MARLY TENNIS ET DOJO	LE METRE CARRE POUR LA DUREE DE LA FOIRE	25 €
PRESTATIONS PUBLICITAIRES	FORFAIT POUR LA DUREE DE LA FOIRE ET LE 11 NOVEMBRE	30,00 €	PRESTATIONS PUBLICITAIRES	FORFAIT POUR LA DUREE DE LA FOIRE ET LE 11 NOVEMBRE	35 €

STATIONNEMENT	ACCES PARKING MARCHÉ COUVERT	2,00 €	STATIONNEMENT	LE VEHICULE ACCES PARKING MARCHÉ COUVERT	2 €
			GROS ANIMAUX (bovins et équidés, etc...)	L'ANIMAL	<b>2,50€</b>
			PETITS ANIMAUX (chiens, caprins, ovins et autres, etc ...)	L'ANIMAL	<b>1,50€</b>
			OISEAUX, VOLAILLES, AUTRES	LE METRE LINEAIRE	<b>1,50€</b>

<b>MARCHES HEBDOMADAIRES</b>					
<b>OBJET</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>TARIFS EN VIGUEUR</b>	<b>OBJET</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>NOUVEAUX TARIFS</b>
EMPLACEMENT : LES ABONNES SE VERRONT APPLIQUER UN RABAIS DE 10 % SOUS RESERVE D'ACQUITTER LEURS DROITS DE PLACE		0,50 €LE METRE LINEAIRE, AVEC MINIMUM DE 2 €PAR EMPLACEMENT	EMPLACEMENT : LES ABONNES SE VERRONT APPLIQUER UN RABAIS DE 10 % SOUS RESERVE D'ACQUITTER LEURS DROITS DE PLACE		0,50 €LE METRE LINEAIRE, AVEC UN MINIMUM DE 2 € PAR EMBLACEMENT
			DEMONSTRATEUR	LA PLACE	<b>2,5 EUROS</b>
			PETITS PANIERS	PLACE LIMITEE A UN METRE LINEAIRE	<b>PLACE GRATUITE</b>
BENEFICIAIRES DES EQUIPEMENTS		RACCORDEMENT ELECTRICITE : 1,50 € PAR MARCHÉ	BENEFICIAIRES DES EQUIPEMENTS		RACCORDEMENT ELECTRICITE : 1,50 €PAR MARCHÉ
BENEFICIAIRES DES EQUIPEMENTS		RACCORDEMENT EAU POTABLE ET EAUX USEES : 1,50 €PAR MARCHÉ	BENEFICIAIRES DES EQUIPEMENTS		RACCORDEMENT EAU POTABLE ET EAUX USEES : 1,50 €PAR MARCHÉ

#### **4) Rapport annuel sur le prix ainsi que la qualité de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères – compte administratif 2010**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 impose aux collectivités locales de présenter à l'assemblée un rapport annuel sur la qualité ainsi que les prix du service public et l'élimination des Ordures Ménagères.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES – COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Les % sont appréciés par rapport aux années 2009 et 2010

**COLLECTE ET TRAITEMENT 2010 EN TONNE**

	2008	2009	2010
Janvier	144.60	123.20	88.12
Février	127.16	113.12	94.38
Mars	126.72	124.36	104.88
Avril	130.30	130.58	101.40
Mai	159.54	125.72	105.60
Juin	135.54	130.14	105.78
Juillet	143.22	134.48	97.66
Août	138.24	111.82	102.22
Septembre	142.36	128.12	116.98
Octobre	153.88	102.52	111.84
Novembre	143.54	141.00	140.46
Décembre	131.42	113.02	100.94
<b>TOTAUX</b>	<b>1 676.52</b>	<b>1 478.08</b>	<b>1 270.26</b>

- 14,06 %

**COUT COLLECTE EN REGIE 2010**

COLLECTE	2008	2009	2010
Carburant	11 483.12	9 443.71	10 237.33
Produits d'entretien	1 836.84		1 408.90
Petit équipement	870.64	295.89	311.59
Entretien matériel roulant	3 374.33	13 211.41	10 406.34
Autres charges	15.25		19.20
Indemnité régisseur			
Locations mobilières (benne)		4 485.00	2093.00
Taxe à l'essieu	548.80	276.00	276.00
Amortissement Benne (KI et I)	11 964.58	7 295.58	787.00
Salaires et charges	103 590.02	97 451.33	97 580.12
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>133 683.58</b>	<b>132 458.92</b>	<b>123 119.48</b>
<b>COUT COLLECTE A LA TONNE</b>	<b>79.73</b>	<b>89.61</b>	<b>96.93</b>

+ 8.17 %

**COUT PRESTATIONS TRANSPORT ET TRAITEMENT 2010**

	2008	2009	2010
ENLEVEMENT/TRANSPORT/TRAITEMENT	134 370.60	122 792.66	106 022.52
Coût enlèvement/transport	16 897.87	14 858.37	12 811.14
Coût traitement par incinération	117 472.73	107 934.29	93 211.38
<b>COUT PRESTATIONS A LA TONNE</b>	<b>80.14</b>	<b>73.03</b>	<b>83.47</b>

- 13.66 %

+ 14.30 %

**COUT GLOBAL COLLECTE/TRANSPORT/TRAITEMENT 2010**

	2008	2009	2010
COLLECTE	133 683.58	132 458.92	123 119.48
TRANSPORT/TRAITEMENT	134 370.60	122 792.66	106 022.52
<b>TOTAL COLLECTE /TRANSPORT/TRAITEMENT</b>	<b>268 054.18</b>	<b>255 251.58</b>	<b>229 142.00</b>

- 10.23 %

<b>COUT TOTAL A LA TONNE</b>	<b>159.88</b>	<b>172.69</b>	<b>180.39</b>	<b>+ 4.46 %</b>
------------------------------	---------------	---------------	---------------	-----------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le prix ainsi que la qualité de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères – compte administratif 2010.

## 5) Attribution d'une subvention à l'Union Nationale des Combattants

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'implantation de la stèle en granit, élevée à la mémoire des combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, entre le monument aux morts 14-18 et la vieille tour, sur la parcelle faisant partie du domaine privé de la commune,
- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 550 €, de façon à aider l'Union Nationale des Combattants à acquérir leur stèle,
- autorise Monsieur le Maire à verser ladite subvention, dans les meilleurs délais, à l'Union Nationale des Combattants, section de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

## 6) Modification du tableau des effectifs

*Rapporteur : Monsieur Prével*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs, présenté ci-dessous.

<b>SUPPRESSIONS</b>			
<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Total des effectifs</i>
<b>Rédacteur</b> (Mme Martin)	B	Temps complet	1
<b>CREATIONS</b>			
<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Total des effectifs</i>
<b>Rédacteur Principal</b> (Mme Martin)	B	Temps complet	1

## 7) Régime indemnitaire des régisseurs de « La Verrière »

*Rapporteur : Monsieur Prével*

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'un régisseur de recettes a été nommé à compter du 25 mai 2010, conformément à la délibération du 27 septembre 2007 qui institue une régie de recettes à « La Verrière ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de responsabilité dans la limite des taux en vigueur, pour les régisseurs des collectivités locales et établissements publics, comme celui de « La Verrière ».

## 8) Institution du temps partiel et fixation des modalités d'application

*Rapporteur : Monsieur Prével*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'institution du temps partiel à la commune de St-Hilaire-du-Harcouët et la fixation de ses modalités d'application.

## 9) Prise en charge des honoraires du Docteur Picard, chirurgien-dentiste

*Rapporteur : Monsieur Prével*

A la suite de la non prise en charge par la CNP Assurances des frais médicaux consécutifs à l'accident du travail du 19/10/2010 de l'agent Marc LEFEUVRE, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le paiement de ces frais au docteur PICARD Joseph – Chirurgien Dentiste car la facture nous ayant été transmise tardivement, la date limite d'envoi du dossier au CNP Assurance a été dépassée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les honoraires médicaux du Docteur PICARD qui s'élèvent à 904,70 € (Neuf cent quatre euros et soixante dix centimes) et autorise Monsieur le Maire à procéder à ce versement.

## 10) Tarifs cantines et garderies périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2011

*Rapporteur : Madame Lesigne*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire et approuve les projets de tarification présentés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

### Les tarifs cantine resteraient les suivants

CANTINE	Tarifs 2008/2009	Tarifs 2009/2010	Tarifs depuis le 1 <sup>er</sup> août 2010	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011
Elèves de la commune	2,62 €	2,67 €	2,67 €	<b>2,67 €</b>
Elèves hors commune	3,82 €	3,89 €	3,89 €	<b>3,89 €</b>
Commensaux	4,66 €	4,75 €	4,75 €	<b>4,75 €</b>

### Les tarifs de garderie des écoles resteraient les suivants

GARDERIES	Tarifs 2007	Tarifs en vigueur	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011
Garderie du soir (à partir de 16h45) : toute heure commencée étant due	1 € par enfant	1 € par enfant	<b>1 € par enfant</b>
Garderie du soir après 18h30 : toute heure commencée étant due	2 € par enfant	2 € par enfant	<b>2 € par enfant</b>

## **11) Attribution d'un nom à une nouvelle résidence**

*Rapporteur : Monsieur Moulin*

Les membres du Conseil Municipal sont informés que l'aménagement du lotissement du Haut Manoir est désormais achevé et qu'il convient donc de lui donner un nom.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer le lotissement du Haut Manoir, « **Résidence du Haut Manoir** » et de mettre en place une numérotation adaptée.

## **12) SDEM, participation à l'enfouissement des réseaux électriques pour la rue Lecroisey**

*Rapporteur : Monsieur Moulin*

Les membres du conseil municipal sont informés que dans le cadre de l'électrification rurale, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose pour réaliser des travaux de mise en souterrain des réseaux sur le territoire de la commune, un financement d'un montant de 260 000 € au titre de son programme « Environnement 2011 ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de participer aux travaux de mise en souterrain des réseaux électriques rue Lecroisey, au taux de 50,16 % de 260 000 €, soit 130 416,00 €,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune, toutes les pièces relatives au programme de financement ainsi qu'au règlement des dépenses.

## **13) SDEM, participation à l'enfouissement des réseaux télécommunication pour la rue Lecroisey**

*Rapporteur : Monsieur Moulin*

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il est nécessaire de procéder pour la rue Lecroisey, à un effacement des réseaux de télécommunication en coordination avec les effacements de réseaux électriques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication pour la rue Lecroisey, dont la participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique s'élèverait à 61 500 € TTC, à laquelle il conviendrait d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage (18 % du montant à communiquer par France Télécom),
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer au nom de la commune, la convention de câblage France Télécom et toutes les pièces relatives au règlement des différentes dépenses présentées ci-dessus.

## **14) Achat d'un terrain parcelle ZE 59**

*Rapporteur : Monsieur Moulin*

Les membres du conseil municipal sont informés que dans le cadre de la création de la future zone d'activités « Fosse aux Loups III », il a été mis au budget 2011 la somme de 200 000 € pour acquérir les terrains nécessaires avec l'aide de la SAFER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat par la commune à Monsieur et Madame PERROUALT Louis, de leur parcelle de terrain cadastrée ZE 59, d'une superficie de 2ha 03a 60ca au prix de 4 € du m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et à signer tous les actes y afférents.

## **15) Achat d'un terrain parcelle ZE 4**

***Rapporteur : Monsieur Moulin***

Les membres du conseil municipal sont informés que dans le cadre de la création de la future zone d'activités « Fosse aux Loups III », il a été mis au budget 2011 la somme de 200 000 € pour acquérir les terrains nécessaires avec l'aide de la SAFER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat par la commune à Madame BEAUVALET Odile, de sa parcelle de terrain cadastrée ZE 4, d'une superficie de 2ha 06a 10ca au prix de 4 € du m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et à signer tous les actes y afférents.

## **16) Mise en vente d'un immeuble d'habitation – Place Delaporte**

***Rapporteur : Monsieur Moulin***

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente l'ex « Maison Hunger ». Le service des domaines a été consulté et a émis un avis favorable aux conditions financières de cette cession avec une mise à prix négociable de 180 000 € hors droits et taxes : « Ensemble immobilier en pierre, couverture en ardoise, 2 niveaux, comprenant 3 appartements et un local professionnel avec caves en sous-sol (superficie mesurée : 240 m<sup>2</sup>) ».

Après en avoir délibéré, 21 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en vente au prix négociable de 180 000 € hors droits et taxes de l'immeuble,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier le prix de vente si besoin, par rapport aux offres qui seront proposées suivant la tendance des prix du marché de l'immobilier sur la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir, ainsi que tous les actes y afférents, après négociation éventuelle sur le prix de vente proposé.

## **17) Ajout d'un tarif à la régie des spectacles**

***Rapporteur : Monsieur Garnier***

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, que lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, la délibération n° 3/2009 avait créé une régie d'avances et de recettes municipales concernant les spectacles, en remplacement de l'association « Office Municipal Culturel ».

Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil Municipal, de créer un nouveau tarif à 13 € couleur des tickets : rose clair, pour des spectacles particuliers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs de la régie des spectacles indiqués ci-dessous, dont le nouveau tarif à 13 €, couleur des tickets : rose clair, pour des spectacles particuliers.

**Tableau des Tarifs et Couleurs de Tickets**  
*(Ajout en italique gras)*

<b>Connaissances du Monde</b>	<b>Tarifs juin 2009</b>	<b>Connaissances du Monde</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>	<b>Couleur des tickets</b>
Tarif normal (actifs et retraités)	6,00 €	Tarif normal (actifs et retraités)	6,00 €	Lilas
Tarif réduit (étudiants, élèves, demandeurs d'emplois, autres)	2,50 €	Tarif réduit (étudiants, élèves, demandeurs d'emplois, autres)	2,50 €	Vert vif
Carte de fidélité	5 séances payantes donnent droit à une gratuite	Carte de fidélité	5 séances payantes donnent droit à une gratuite	
<b>Spectacles Villes en Scène</b>	<b>Tarifs juin 2009</b>	<b>Spectacles Villes en Scène</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>	<b>Couleur des tickets</b>
Tarif normal (actifs et retraités)	8,00 €	Tarif normal (actifs et retraités)	8,00 €	Vert mousse
Tarif réduit (étudiants, élèves, demandeurs d'emplois, autres)	4,00 €	Tarif réduit (étudiants, élèves, demandeurs d'emplois, autres)	4,00 €	Abricot
Tarif exonéré	0,00 €	Tarif exonéré	0,00 €	Blanc
<b>Autres Spectacles</b>	<b>Tarifs juin 2009</b>	<b>Autres Spectacles</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>	<b>Couleur des tickets</b>
Tarif normal (actifs et retraités)	10,00 €	<b>Tarif normal (actifs et retraités)</b>	10,00 €	Rouge
		<b><i>Tarif intermédiaire pour spectacles particuliers</i></b>	<b><i>13,00 €</i></b>	<b><i>Rose clair</i></b>
		<b>Tarif organisations exceptionnelles</b>	20,00 €	Bleu foncé
<b>Carte de fidélité</b>	<b>Tarifs juin 2009</b>	<b>Carte de fidélité</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>	
Autres spectacles	3 spectacles payants donnent droit à 1 spectacle gratuit	Autres spectacles	<b>5 spectacles payants donnent droit à 1 spectacle gratuit</b>	

-----